



CONDITIONS GENERALES DE VENTES & DE TRANSPORTS

SEPTEMBRE 2025 V1.2

1. Champ d'application et modification des CGVEDT

Ces conditions générales de ventes et de transport sont applicables à toutes les opérations effectuées par un internaute, sur le site web de Run Hélicoptère : www.runhelico.com, par mail resa@runhelico.com, ou par téléphone auprès de notre call center joignable au 0262 800 800 et ou 0693 39 55 46.

Elles sont également applicables à toutes opérations réalisées à notre agence de Pierrefonds ou lors d'opération à l'extérieur type « Baptême de l'air ».

Le Client ou/et bénéficiaire déclare être majeur et avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes Conditions Générales de Vente. Dans le cas contraire il devra se faire remplacer par son représentant légal et lui demander de confirmer son autorisation par écrit sur son bon avant tout transport de passagers

Run Hélicoptère se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes Conditions Générales de Vente et de Transport en fonction de l'évolution des prestations proposées ou de la législation en vigueur, en publiant une nouvelle version dans la rubrique du site Internet prévue à cet effet. Chaque commande passée après la publication de la nouvelle version de ces Conditions Générales de Vente sera soumise à cette nouvelle version.

Les conditions de transport applicables sont celles prévues par la Convention de Montréal (décret no 2004-578 du 17 juin 2004 portant publication de la convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international, faite à Montréal le 28 mai 1999).

2. Régime de vol

Run Hélicoptère est une compagnie aérienne agréée par l'Aviation Civile sous le n° FR.AOC.0128

Les vols sont effectués en régime VFR (vol à vue, tel que défini la réglementation de la Direction Générale de l'Aviation Civile).

Les vols s'effectuent sous réserves des Autorisations des autorités compétentes.

La durée des vols est approximative et peut varier en fonction des conditions météorologiques, du trafic aérien, des autorisations de vols.

3. Prix et Billets

Les prix sont des prix « à la place », incluent la TVA et sont révisables à tout moment étant donné qu'ils sont déterminés en fonction du remplissage complet des appareils.

Le prix officiel et opposable est celui figurant sur le site internet www.runhelico.com au moment de la réservation. En aucun cas la compagnie ne sera tenue d'appliquer un ancien tarif figurant sur un document papier (Brochures, cartes...)

Si sur un vol, le nombre de passager est insuffisant et/ou les conditions météorologiques sont défavorables, la compagnie se réserve le droit de regrouper sur d'autres vols ses passagers ou d'annuler le vol.

Dans ce cas, les passagers pourront :

- Embarquer à une heure différente (selon disponibilités), en cas de choix de cette option celle-ci devient alors définitive.

ou

- Être remboursés du montant du billet payé (sans aucune autre indemnité)

Les billets pour les enfants de – de 2 ans sont gratuits (à la date d'anniversaire et sur présentation d'un justificatif). A compter de 2 ans et jusqu'à 12 ans révolus (sur présentation d'un justificatif), un tarif « enfant » est appliqué.

Les billets ont une durée de validité de 3 mois à compter de la date d'émission du billet.

Les billets ne sont pas échangeables ou remboursables, sauf sur décision de la compagnie, par suite d'annulation de vol pour raisons météorologiques défavorables ou pour toute autre raison de nature opérationnelle.

4. Horaires

Run Hélicoptère fournit les horaires des vols à titre indicatif et se réserve le droit de les modifier en avertissant, au préalable, le client. Les horaires indiqués ne sont donc pas garantis.

5. Décollages :

Les décollages ont lieu en fonction du planning de vol établi de façon hebdomadaire par le chef pilote de Run Hélicoptère

6. Réservations

Les réservations s'effectuent :

- Sur www.runhelico.com
- Par mail : resa@runhelico.com
- Par téléphone au : 0262 800 800 / 0693 39 55 46

Informations obligatoires pour effectuer une réservation :

Noms, Prénoms, sexe et date de naissance des passagers.

Poids : Pour des raisons liées au centrage de l'appareil un poids indicatifs sera systématiquement demandé au moment de la réservation. La communication de ce poids est obligatoire pour confirmer la réservation. Les passagers seront systématiquement pesés lors de l'enregistrement du vol. En cas d'écart positif du poids réel supérieur ou égal à 10% du poids indicatif annoncé, la compagnie se réserve le droit d'annuler le titre de transport. Dans le cas où cette erreur entraînerait l'annulation du vol la compagnie pourra de plein gré de facturer l'intégralité du prix du billet.

Le poids maximum par personne est de 120 kg.

Numéros de carte bancaire (visa, Mastercard) : 16 chiffres, date d'expiration. (Ceci afin de garantir la réservation)

7. Annulations

La société un Hélicoptère se réserve le droit d'annuler un vol pour cause de mauvaise conditions météorologiques, ou pour cas de force majeure.

Run Hélicoptère s'engage à confirmer, auprès du client, la nature et l'horaire de la prestation la veille avant 18 heures. Cette confirmation se fera par appel téléphonique et/ou sms.

Tout passager a le droit d'annuler ou de reporter son survol programmé jusqu'à 14h00 la veille du vol. Passé ce délai, il devra s'acquitter de l'intégralité du prix de la prestation concernée.

Tout passager ne se présentant pas au jour et aux horaires du vol, se verra appliquer une pénalité égale à 100% du prix du circuit.

8. Droit de rétractation

Concernant les billets achetés sur Internet, il est impossible de faire valoir un quelconque droit de rétractation car il s'agit de prestations de voyage ou de transport. Selon l'article L. 121-20-4 du Code de la Consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

9. Assurances et Responsabilité Civile

Run Hélicoptère titulaire des assurances et responsabilités civiles que lui incombent ses activités de transporteur aérien de passagers.

Les risques sont pris en charge pour des montants comparables à ceux exigés par la convention de Montréal, en termes de transport aérien de passagers.

Les objets emmenés par les passagers ne sont pas pris en compte par nos assureurs. Il est de la responsabilité du passager de prendre une assurance supplémentaire s'il le juge nécessaire.

La responsabilité de Run Hélicoptère ne pourra être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet tel que la perte de données, intrusion, virus, rupture de service ou autres dysfonctionnements involontaires.

10. Conditions d'embarquement

Aucune personne n'est autorisée à monter à bord d'un hélicoptère sans être muni d'une carte d'embarquement valide. En tant que Transporteur Aérien de passagers, Run Hélicoptère est soumis aux conditions stipulées par la convention de Montréal.

Durant la prestation, le participant s'engage à se conformer et à respecter les consignes de sécurité dictées par Run Hélicoptère affiché dans les aéronefs et à suivre pendant le vol les instructions du pilote qui est « seul maître à bord ». Les pilotes de Run Hélicoptère ont la faculté de refuser ou de débarquer toute personne ou chargement qui peut représenter un danger pour la sécurité du vol

11. Archivage et preuve

Run Hélicoptère archivera les bons de commandes et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code Civil. Le client est expressément informé que, sauf erreur manifeste dont il apporterait la preuve, les données conservées dans les bases de données de Run Hélicoptère seront considérées par les parties comme preuve des communications, réservations, paiements et transactions intervenus entre les parties.

12. Loi applicable et règlement des litiges

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi Française.

Tous litiges, contestations, défauts de règlement ou difficulté de toute nature relative à nos prestations rendues, seront soumis à la compétence du Tribunal de Grande Instance de St Pierre.